

Oye-Plage : le hameau des Escardines menacé de submersion marine

Par la rédaction pour [La Voix du Nord](#), Publié le 27/04/2014

PAR CHLOÉ TISSERAND

Les services de la préfecture viennent d'établir des cartes géographiques simulant une submersion marine dans le Calaisis. Le long du littoral, Oye-Plage s'étend sur onze kilomètres. La commune, tout comme Sangatte dont la digue est fragilisée, constitue un point sensible sur la Côte d'Opale. Un de ses quartiers, les Escardines (146 maisons), est situé au pied d'un cordon dunaire, seul rempart contre la mer.

Cette photo panoramique est très parlante : le lotissement des Escardines est situé à quelques mètres de la mer. Il est protégé par le cordon dunaire.

La tempête Xaver a secoué Oye-Plage dans la nuit du 5 au 6 décembre. Le maire avait invité les habitants du hameau des Escardines à dormir hors de chez eux, aucune évacuation n'a finalement été requise. Le cordon dunaire n'a jamais rompu mais la commune se souvient d'une intrusion marine en 1953 survenue par l'ouest.

Le risque zéro n'existe pas et la commune a en mémoire que le danger se trouve à deux pas. « *Oye-Plage et Sangatte sont des secteurs sensibles* », considère Bernard Mathon, chef de service de l'eau et des risques à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en analysant les cartes simulant les submersions marines sur la Côte d'Opale. Oye-Plage y apparaît submergée par les eaux. La carte a été portée à la connaissance des élus. « *On les a rencontrés à plusieurs reprises en sous-préfecture*, explique Bernard Mathon. *L'aléa (événement climatique) en tant que tel ne se discute pas. Par contre, il se peut qu'on ait fait une erreur ou une approximation, par méconnaissance de travaux récents par exemple. Les élus peuvent enrichir la discussion.* »

Rattrapage au printemps

Après le passage de Xaver, la profondeur de la dune a été entamée de deux mètres. « *Trois-quatre mètres ont été lavés par l'eau. Quand on voit l'état de la dune, on peut se poser des questions* », remarque Laurent Gautier, qui habite depuis deux ans aux Hemmes de Oye-Plage. Lui préconise de fermer les écluses lors des fortes tempêtes. « *La dune s'est retrouvée à nu là où étaient posées les fascines (fagot de branchages), les ganivelles (barrières formées de lattes de bois) tenaient en l'air* », décrit le maire Olivier Majewicz. À Oye-Plage, toute intervention pour des travaux expérimentaux sur le cordon dunaire des Escardines relève depuis 1996 de la communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA). Les derniers remontent à 2012 et ont été financés selon la CCRA à hauteur de 150 000 €. Des casiers à vent pour emprisonner le sable et fixer le pied de la dune ont été posés et jouent le rôle d'amortisseur. Des ganivelles ont aussi été installées pour empêcher le passage des eaux. Des fascines dans les siffle-vent (brèches causées par le vent dans les dunes) permettent de couper l'effet de l'érosion éolienne. Par contre, les pieux plantés sur la mer pour freiner les courants marins se sont révélés moins performants.

La dune est soumise à l'érosion marine, éolienne et humaine. « *Elle a beaucoup souffert lors du passage de Xaver : une partie des sédiments piégés est repartie à la mer*, précise Frédéric Fasquel, responsable des affaires maritimes et du littoral à la DDTM. *Avant Xaver, l'estran (partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées) était à l'équilibre. Il faut espérer que la dune rattrape ce qu'elle a perdu cet hiver au printemps.* » Selon lui, les travaux expérimentaux, balayés par Xaver, ont permis de protéger le cœur de la dune.

Travaux dès cette semaine

Françoise Haegeman vit aux Escardines depuis 1976. Désormais, il est impossible d'obtenir un permis de construire pour bâtir une maison dans le hameau. Il est devenu uniquement envisageable de créer des pièces à l'étage mais les extensions de plain-pied sont interdites. L'habitante se souvient que la préfecture avait déjà établi un plan des zones à risque en 2009. « *Le quartier des Escardines apparaissait en zone rouge. On était contre. D'abord parce qu'ils parlaient de détruire le blockhaus situé au pied de la dune. Ce qui aurait entraîné des dégâts colossaux*, considère la riveraine qui, en janvier 2011, s'est opposée aux opérations de déminage et de destruction d'obus à la plage. Selon elle, ils participeraient à la dégradation du cordon dunaire. « *La mise en zone rouge des Escardines a entraîné une dévaluation du prix de vente de nos maisons ! La baisse du prix n'empêchera pas l'inondation. C'est ce qu'on a dit à ce moment-là en réunion publique* », ajoute-t-elle.

Françoise Haegeman avait alors créé une association (Les Escardiens, qui regroupait trente familles) dissoute aujourd'hui. Malgré cela, elle reste attentive à la protection du cordon dunaire « *pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'explosifs détruits à la plage et que la CCRA entreprenne de nouveaux travaux suite à la tempête* ». Du côté de la CCRA, on indique que ce sera le cas dès cette semaine : « *Nous refixerons des ganivelles sur un kilomètre, nous créerons un étage supplémentaire de pièges à sable sur les parties latérales et le fond. Nous installerons aussi des panneaux explicatifs pour inciter la population à respecter la dune car nous avons retrouvé des ganivelles cassées.* » Les travaux d'une durée d'un mois seront entrepris via un chantier école et sur les conseils d'Eden 62, organisme adossé au conseil général qui gère l'espace naturel.

Le projet d'Eden 62 contesté

Pour l'ex-présidente des Escardiens, le projet d'Eden 62 représente une menace en cas de submersion marine : « *Ils ont rasé la dune grise (partie située entre la dune blanche et la dune à fourrés) pour créer des grandes étendues d'eau ! On m'a informée que la menace de submersion ne venait plus seulement de l'ouest mais qu'elle pouvait désormais survenir par l'est parce qu'il n'y a plus rien pour arrêter les vagues. Il y a urgence à protéger la côte et l'arrière-pays !* »

Le conflit entre elle et Eden 62 date. Xavier Gruwier, garde-coordonateur pour Eden 62, dément toute aggravation du risque de submersion marine par le projet : « *Il a été validé par différentes instances dans le cadre de Natura 2000 (cadre européen qui concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques). La dune n'a pas été enlevée, il s'agissait de remettre en état et de renaturaliser la zone des dix-sept huttes. Le matériel prélevé a servi à renforcer le cordon dunaire.* » Il ajoute : « *Il s'agissait de travaux d'enlèvements des digues de dépôt autour des huttes pour revenir à l'état initial de ce shorre (prairie de végétation ayant besoin de sel). Ce lieu, tempête ou pas, se retrouve submergé, c'est une zone naturellement inondable lors des marées hautes, un tampon qui permet de stocker l'eau qui s'engouffre dans les terres.*»

La municipalité crée un plan de sauvegarde

Le maire de la commune, Olivier Majewicz, a mis en place un plan de sauvegarde communal en cas de submersion marine. Il l'a d'ailleurs appliqué lors de la tempête survenue dans la nuit du 5 au 6 décembre.

– La notion de submersion marine a-t-elle perturbé l'organisation communale ?

« Ce concept n'est pas si nouveau mais un épisode a été révélateur, c'est la tempête Xynthia, fin février 2010. Le principe de précaution est alors tombé comme une chape de plomb sur tous les littoraux de France : on a commencé à entendre parler de risque de submersion marine, de plan de prévention des risques, etc. Ici, le risque n'est pas la rupture du cordon dunaire mais que les eaux

passent par les côtés plats du site et que le système d'évacuation des eaux vers la mer (wateringue), sous l'effet de l'inondation, ne fonctionne plus. »

– Quelles mesures avez-vous prises à échelle communale ?

« Sur injonction des services de l'État, nous avons mis en place le plan de sauvegarde communal pour protéger la population des épisodes climatiques. Nous l'avons appliqué en direct lors de la tempête du 5 au 6 décembre. Le plan est déclenché en cas d'alerte rouge, c'est la préfecture qui prévient le maire. Il l'est à condition qu'il y ait une très forte tempête avec un risque avéré ou non de rupture du cordon dunaire ou d'invasion marine. Ensuite, dans notre plan est défini un poste de commandement qu'on installe dans la salle des mariages en mairie. Il est dirigé par le maire ou son premier adjoint. Le maire ou le directeur général des services se chargent des relations publiques et un agent communal du secrétariat. On a ensuite des adjoints responsables des lieux publics, de la logistique, de l'économie, de la population. Chacun est doublé d'un agent communal. L'information est faite à la population, puis la décision d'évacuer ou non est prise. »

– Vous rappelez que chacun doit prendre ses responsabilités...

« Au départ, c'est l'État qui souhaitait que soit bâti un millier de maisons aux Escardines et créer un site balnéaire entre Calais et Dunkerque. Il a voulu ce quartier, il doit en assumer les conséquences. Normalement, c'est à l'État d'assurer la sécurité des biens et des personnes, or l'Édit napoléonien de 1811 impose aux personnes elles-mêmes, de se protéger contre les vicissitudes climatiques. L'État se réfère à ça et c'est donc la commune ici qui se retrouve à devoir s'y substituer pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Je pense que chacun doit prendre la mesure de ses décisions. Il serait aussi intéressant que le pôle métropolitain Côte d'Opale (qui regroupe les intercommunalités du territoire, ndlr) s'exprime sur cette question qui concerne tout le littoral de Bray-Dunes à Berck-sur-Mer. Ce serait ridicule que chacun traite le problème dans son coin. Il faut faire preuve d'une grande solidarité sur ce sujet. »

C. T.

Repères

L'étude

Elle a été menée par un cabinet danois en 2008 pour caractériser le phénomène de submersion marine sur le littoral de la région, aujourd'hui et à l'horizon 2100, en intégrant l'impact du changement climatique. Elle a été finalisée en septembre 2013. « *On examine le risque de submersion marine simulé sur un certain nombre d'ouvrages fragiles, à partir des brèches pour voir comment l'eau de mer peut se propager*, explique Bernard Mathon de la DDTM. *Puis on constitue des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) en tenant compte de l'aléa centennal. Ce dernier signifie qu'il y a une chance sur 100 pour que l'événement climatique se produise chaque année. La carte du risque est établie à partir d'un croisement entre l'aléa et les enjeux (constructions urbaines, activités humaines, occupation des sols). Nous avons ajouté la prévision de la montée du niveau de la mer due au réchauffement climatique. Nous nous sommes basés sur une hausse de plus de 60 cm en 2100. À Oye-Plage, trois phénomènes ont été simulés : la rupture de la dune située à côté du lotissement des Escardines, le débordement de la digue de l'Aa (Grand-Fort-Philippe) et le débordement de la digue 1925 située à l'intérieur des terres. On simule ces événements séparément ou ensemble.* »

Cordon dunaire, estran : qui gère ?

L'estran appartient au domaine public maritime donc à l'État. La réserve naturelle est propriété du Conservatoire du littoral et est gérée par Eden 62, organisme adossé au conseil général.

C. T.